



COMMUNIQUE DE PRESSE

CONSENSUS SUR L'ANNULATION DE LA DETTE DE LA SOMALIE DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE PPTE

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris se sont réunis avec les représentants du Gouvernement de la République fédérale de Somalie le 13 mars 2024. Un consensus a été atteint sur l'annulation de la dette du pays après l'approbation par les conseils d'administration du FMI et de la Banque mondiale, en décembre 2023, de l'atteinte du point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée).

Afin de contribuer au rétablissement de la viabilité de la dette de la République fédérale de Somalie, les créanciers du Club de Paris se sont engagés à annuler 1,2 milliard de dollars en valeur nominale dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. Les créanciers ont salué et soutenu l'engagement des autorités de la République fédérale de Somalie de rechercher un traitement au moins aussi favorable de la part de tous ses autres créanciers publics bilatéraux et commerciaux extérieurs.

En outre, les créanciers du Club de Paris ont confirmé leur souhait d'octroyer une annulation de dette supplémentaire, sur une base volontaire et bilatérale, pour un montant de 815 millions de dollars.

Le consensus au sein du Club de Paris et les efforts bilatéraux supplémentaires attendus se traduiront par une réduction de la dette de la République fédérale de Somalie de plus de 2 milliards de dollars, représentant 99 % de la dette à l'égard du Club de Paris au 1^{er} janvier 2023.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination de la République fédérale de Somalie à poursuivre la mise en œuvre d'une stratégie globale de réduction de la pauvreté et d'un programme de réformes économique ambitieux, afin de jeter les bases d'une croissance économique durable et inclusive.

La République fédérale de Somalie s'est engagée à utiliser les ressources budgétaires additionnelles dégagées par le traitement de dette pour financer des dépenses prioritaires (santé, éducation et infrastructures de base) identifiées dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de pays créanciers dont le rôle est de trouver des solutions coordonnées et durables aux difficultés de paiement rencontrées par les pays emprunteurs.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au réaménagement de la dette de la République fédérale de Somalie étaient les représentants des Gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de l'Espagne, des Etats-Unis d'Amérique, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, de la Norvège, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Des représentants des gouvernements de l'Australie, de l'Autriche, du Brésil, du Canada, de la Finlande, de l'Irlande, d'Israël, de la Suède et de la Suisse, ainsi que du FMI, de l'Association internationale pour le développement (AID), de la Banque africaine de développement, de la Commission européenne et de l'Organisation de coopération et de développement économique ont également assisté à cette réunion en tant qu'observateurs – tout comme des représentants de l'Arabie saoudite.

3. La délégation de la Somalie était conduite par Son Excellence Bihi Iman Egeh, Ministre des Finances. La réunion a été présidée par Monsieur Bertrand Dumont, Président du Club de Paris et Directeur général du Trésor et Monsieur William Roos, co-Président du Club de Paris et Chef de Service à la Direction générale du Trésor au Ministère français de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique.

4. Lancée en 1996, l'Initiative PPTE représente un effort global visant à alléger la dette des pays les plus pauvres. En janvier 2024, 36 pays sur les 39 éligibles à l'initiative avaient reçu des allègements de dette pour un montant de 120 milliards de dollars, de la part des créanciers du Club de Paris, des autres créanciers publics, des créanciers multilatéraux et commerciaux au titre de l'initiative. La Somalie est le 37ème pays à recevoir une annulation de la dette du Club de Paris au titre de l'initiative PPTE.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République fédérale de Somalie est soutenu par un arrangement de trois ans au titre de la Facilité de Crédit Elargi, approuvé par le FMI le 19 décembre 2023.

2. La dette extérieure publique de la République fédérale de Somalie était estimée à 3,8 milliards de dollars à fin-2022 (sources : rapports FMI et AID). La dette due aux créanciers du Club de Paris était estimée à 2 milliards de dollars au 1^{er} janvier 2023 (source : Club de Paris).

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.